



## Congrès régional de Centre Val de Loire

### Problématique(s) : Secteur Corporatif

#### La fonction publique : retrouver des métiers attractifs, valorisants et valorisés

##### Mandat régional :

Nécessité de réaffirmer les missions de service PUBLIC de l'Enseignement agricole.

##### 1. Reconnaître l'expertise métier des enseignants lors de la mise en place de réformes pédagogiques

**Nécessité de mettre en place et de faire acter par la DGER un « protocole », une « méthode » pour la mise en place de réformes :**

- établir un bilan des pratiques en amont,
- garantir un temps de concertation incompressible et une réelle participation des enseignant.es au cours de la période de réflexion sur le projet de réforme,
- identifier des indicateurs de suivi et de réussite
- systématiser l'information et la consultation du CSA EA et de sa formation 3SCT (ex-CHSCT) en cas d'importantes modifications des conditions de travail, d'introduction de nouvelles technologies ou de mutations technologiques importantes et rapides.

« Prendre le temps » de la réflexion avant la mise en œuvre d'une réforme pour éviter les consultations minables que l'on connaît actuellement et pour évaluer les effets de celle-ci sur les équipes pédagogiques.

##### 2. Pour les ATLS, comme pour les AED :

- reconnaître leurs missions indispensables de service public et donc l'obligation de remplacement en cas d'absence,
- revoir les dotations d'objectif pour un meilleur fonctionnement des établissements (nombre d'ETP bien défini dans chaque service selon les besoins réels afin d'assurer un fonctionnement optimal et de garantir des conditions de travail de qualité, au regard y compris des infrastructures de chaque établissement), à ne pas confondre avec un modèle mathématique d'allocation de moyens (le plus souvent insuffisants) qui finit par ne plus correspondre à rien sur le terrain.

**3. Mettre en place une véritable médecine de prévention publique au sein du MASA :** trop peu d'agent.es bénéficient d'une visite médicale de prévention pourtant réglementaire et nécessaire pour prévenir des maladies, des risques professionnels mais aussi des risques psychosociaux. Le nombre de démissions des personnels dans l'enseignement est inquiétant et ne cesse d'augmenter. Les conditions de travail ne cessent de se dégrader.

Pourtant, il y a 10 ans, conformément à l'accord cadre du 22 Octobre 2013 signé par la majorité des organisations syndicales et la fonction publique, la prévention des Risques PsychoSociaux (RPS) était devenue un axe prioritaire des actions du volet « santé au travail » devant être mis en œuvre au sein des administrations et nos établissements d'enseignement agricole (avec un plan national d'action puis décliné par des actions concrètes dans chaque service avant fin 2015). Presque 10 ans après, quel bilan a été fait des différents plans d'actions qui devaient être mis en place dans nos établissements ? Si actions il y a eu, lesquelles ont porté leurs fruits compte tenu de la détresse psychologique observée aujourd'hui chez de trop nombreux personnels ?

- ⇒ **Nous devons réclamer le bilan des actions de prévention des RPS et la mise en place d'une véritable médecine de prévention de la fonction publique.**